



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Dupuis Johann et crts « Encore un projet de démolition/reconstruction dans le quartier de l'avenue de France. De quels outils disposent la Municipalité pour que les projets immobiliers contribuent à conserver le patrimoine ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour conserver la qualité de vie et les valeurs patrimoniales, paysagères et naturelles du quartier de l'avenue de France/Montétan tout comme les loyers abordables et s'engage à faire respecter ces critères dans le cadre des procédures d'octroi de permis de construire. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi onze février deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :